

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 25 octobre 2002

NOTES D'INFORMATION



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.3/2002/INF/15

26 septembre 2002
ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION ET DES MESURES PRISES EN CONSÉQUENCE PAR LA DIRECTION—INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—IRAN 6126.00

Ce document doit être lu en parallèle avec le document
“Rapport résumé d'évaluation de l'intervention prolongée
de secours et de redressement—Iran 6126.00”
(WFP/EB.3/2002/6/5).

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil
d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM
(<http://www.wfp.org/eb>).



RECOMMANDATIONS AU PAM (MARS 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AOÛT 2002)
Stratégie et conception		
<p>➤ Les principes directeurs pour la planification des IPSR devraient être passés en revue afin de lever les ambiguïtés quant à la stratégie de redressement et ses composantes. De l'avis de la mission, le redressement devrait être une composante normale d'une IPSR, qu'elle se rapporte à des secours prolongés ou à une aide prolongée aux réfugiés.</p>	OHA	Le redressement n'est pas un élément obligatoire des IPSR. Il est possible, bien qu'inhabituel, qu'une IPSR se limite à la composante secours. Les directives connexes seront réexaminées et mises à jour après achèvement de l'évaluation des IPSR en tant que catégorie.
<p>➤ Le bureau de pays devrait mettre au point une stratégie de redressement en étroite consultation avec le HCR. La stratégie devrait s'attacher à renforcer l'autonomie et inclure des activités indépendantes telles que le programme d'alphabétisation des femmes qui a eu des résultats très positifs dans d'autres camps de réfugiés (réfugiés bhoutanais au Népal, par exemple), et l'appui aux animateurs de santé.</p>	Bureau de pays	<p>En coordination étroite avec le HCR, le PAM a proposé au Bureau iranien des étrangers et de l'immigration (organe gouvernemental de contrepartie du PAM) une aide aux réfugiés afghans dans le Sistan et le Balouchistan, dans le cadre d'activités éducatives et de formation professionnelle. Le PAM attend de recevoir du Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers (BAFIA) les données pertinentes et projette de lancer des activités la dernière semaine de septembre 2002, soit au début de la nouvelle année scolaire. Les bénéficiaires de l'action d'éducation et de formation du PAM seront en très grande majorité des femmes.</p> <p>En outre la nouvelle IPSR 10213.0, qui devrait être soumise à la troisième session ordinaire du Conseil en 2002, prévoit d'affecter 34 pour cent du total des apports en produits aux activités de redressement.</p>
<p>➤ Tous les efforts devraient être faits pour procéder à une analyse des relations entre hommes et femmes et des besoins spécifiques des femmes réfugiées et pour mieux traiter des Engagements du PAM en faveur des femmes dans le prochain descriptif de projet de l'IPSR.</p>	Bureau de pays	<p>Le PAM et le HCR ont rédigé un plan d'action commun en faveur des femmes (PAFF), qui prévoit ce qui suit:</p> <ol style="list-style-type: none">enregistrement des nouveaux bénéficiaires du camp de Be'esat (Arabes irakiens), autant que possible sous le nom de la femme représentant le ménage;tenu du premier d'une série d'ateliers de sensibilisation à la problématique hommes-femmes à l'intention de tous les partenaires d'exécution (avec un échantillon de réfugiés); le premier atelier, qui sera tenu en décembre 2002 pour les réfugiés afghans, devrait déboucher si tous les partenaires adoptent une approche participative sur un PAFF applicable en 2003;

RECOMMANDATIONS AU PAM (MARS 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AOÛT 2002)
		c) prise en compte des Engagements du PAM en faveur des femmes, qui ont été incorporés dans le plan de travail annuel, dans la prochaine lettre d'entente du PAM avec le gouvernement.
Suivi de l'utilisation des produits, de la sécurité alimentaire et de l'impact du programme		
<p>➤ Le PAM devrait anticiper les changements et la nécessité de revoir les stratégies de l'IPSR et les résultats prévus en mettant au point: a) des mécanismes permettant d'examiner et d'approuver les changements recommandés par le bureau de pays; et b) passer en revue au moins une fois par an les procédures devant être appliquées. Ces procédures devraient garantir que les stratégies de secours prolongés et de redressement et les résultats escomptés sont pertinents et appropriés et qu'ils reflètent l'expérience acquise pendant l'exécution, ainsi que l'évolution de la situation "sur le terrain". Dans les deux cas, les changements doivent être bien documentés pour donner des orientations à l'exécution.</p>	Bureau de pays ODC	Une enquête économique sur les ménages est projetée pour le deuxième semestre 2002. En outre, la nouvelle IPSR prévoit l'examen annuel de l'aide du PAM par un Comité mixte de programme composé de représentants du PAM, du HCR et du BAFIA.
<p>➤ Les critères socio-physiologiques sont des indicateurs supplétifs utiles de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire. Toutefois, ils ne devraient pas être utilisés à l'avenir pour sélectionner les réfugiés à inscrire sur les listes des bénéficiaires de la distribution <i>générale</i>.</p>	Bureau de pays	Les critères de vulnérabilité ont été ajustés, et le bureau de pays a proposé de faire figurer tous les enfants sur la liste des bénéficiaires. La mise en œuvre commencera dès réception des données demandées au BAFIA.
<p>➤ Le bureau de pays devrait cesser d'établir une distinction entre les "anciens" bénéficiaires et les "nouveaux venus"/"nouveaux camps" et devrait évaluer les besoins de tous les réfugiés des camps reconnus par le HCR sur la même base. En attendant ces évaluations, tous les réfugiés hébergés dans des camps auparavant exclus par le bureau de pays devraient recevoir une ration uniforme.</p>	Bureau de pays	En attente de l'enquête économique sur les ménages qui doit être réalisée au second semestre 2002.





RECOMMANDATIONS AU PAM (MARS 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AOÛT 2002)
<p>➤ Il faudrait mettre fin à la pratique consistant à exclure les enfants de moins de 2 ans et à limiter le nombre d'enfants bénéficiaires à trois par famille, et les enfants auparavant exclus devraient être inscrits sur les listes de bénéficiaires.</p>	Bureau de pays	Le PAM a proposé de faire figurer tous les enfants des camps sur la liste des bénéficiaires et attend de recevoir du BAFIA les données demandées.
<p>➤ Le bureau de pays devrait mettre au point une stratégie permettant de mieux ajuster les rations par rapport aux besoins alimentaires réels afin d'utiliser de manière plus efficiente les maigres ressources. La mission d'évaluation penche pour l'institution d'une ration générale révisée, qui serait ajustée afin de combler le déficit alimentaire des différents groupes de réfugiés (Afghans, Arabes irakiens, Kurdes irakiens), complétée par une aide alimentaire supplémentaire à l'intention de la minorité qui a été identifiée comme étant incapable de faire face à la situation (ou risquant d'en être incapable) avec la ration générale.</p>	Bureau de pays	En attente des résultats de l'enquête économique sur les ménages.
<p>➤ Le bureau de pays doit compléter les renseignements fournis par les missions d'évaluation des besoins alimentaires, soit en établissant un suivi de la sécurité alimentaire et de l'impact du programme, soit en préconisant la conduite ponctuelle d'exercices rapides de vérification par le HCR/PAM/BAFIA, qui viseraient à vérifier les hypothèses sous-tendant la distribution des rations et le ciblage (mini-missions d'évaluation des besoins alimentaires).</p>	Bureau de pays	Le mémorandum d'accord PAM/HCR signé en mai 2002 stipule une coopération dans les activités de suivi. Au deuxième trimestre 2003 un suivi commun de l'aide alimentaire HCR/PAM a été réalisé pour la première fois dans tous les camps bénéficiant de l'aide.
<p>➤ Le bureau de pays devrait déterminer avec le HCR s'il est nécessaire d'effectuer une enquête nutritionnelle dans les camps de réfugiés et dans les zones où sont concentrés les réfugiés vulnérables ne vivant pas dans les camps. Le bureau de pays devrait aussi suggérer au HCR de fournir un appui aux dispensaires des camps afin de garantir que les données recueillies régulièrement sont appropriées et de qualité.</p>	Bureau de pays	<p>On escompte que l'enquête économique sur les ménages répondra en partie aux attentes auxquelles répondrait une enquête nutritionnelle.</p> <p>Le PAM a fait savoir au HCR qu'il était nécessaire de soutenir les centres de santé des camps dans la collecte régulière de données sanitaires. Cette clause a été incorporée dans le mémorandum d'accord HCR/PAM.</p>

RECOMMANDATIONS AU PAM (MARS 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AOÛT 2002)
<p>➤ Si l'Organisation d'État pour les céréales ne donne pas bientôt de véritables garanties quant aux livraisons de blé, le bureau de pays devrait lancer un appel d'offre dans le secteur commercial. Cela impliquerait de réviser le budget pour y inclure les frais de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM). Le bureau de pays devrait se ménager la possibilité d'emprunter du blé auprès du gouvernement en cas de retard dans les livraisons.</p>	Bureau de pays	Le bureau de pays prévoit d'entreprendre lesdites activités comme stipulé pour la nouvelle IPSR. Des négociations avec le gouvernement pour assurer de manière continue la possibilité d'emprunter du blé seront menées en vue de la prochaine lettre d'entente.
Résultats obtenus		
<p>➤ Le bureau de pays devrait s'assurer que les boulangeries des camps fournissent aux réfugiés afghans la ration complète de pain auxquels ils ont droit, à savoir 364 grammes par personne et par jour. La question de savoir si les réfugiés devraient recevoir du pain cuit ou de la farine de blé devrait être examinée à part.</p>	Bureau de pays	Au moment de l'évaluation, les réfugiés afghans recevaient du pain, alors que les réfugiés irakiens recevaient de la farine de blé. Le BAFIA a unilatéralement entrepris de distribuer de la farine de blé en lieu et place de pain à Niatak. La question est en suspens dans les autres camps.
<p>➤ Les réfugiés ne vivant pas dans les camps devraient bénéficier d'une aide s'il est démontré indiscutablement qu'ils ont besoin d'une distribution générale. Sinon, l'aide devrait se limiter aux activités à composante de "redressement" et/ou liées au rapatriement destinées principalement aux Afghans dans les zones où la vulnérabilité est élevée. Le bureau de pays devrait envisager le recours à l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité (ACV) afin d'identifier où ces activités devraient être menées.</p>	Bureau de pays ODC	Aucune disposition n'a été envisagée pour les réfugiés vulnérables non-résidents de camps. Toutefois l'activité de redressement visant le rapatriement représente 35 pour cent du total des apports alimentaires dans la nouvelle IPSR. L'activité de redressement est conçue pour le Sistan et le Balouchistan, où la vulnérabilité est la plus élevée et qui accueillent la deuxième population de réfugiés par le nombre, tous afghans.
<p>➤ Le bureau de pays devrait déterminer comment les 5 000 rations fournies au BAFIA pour qu'il les distribuent à sa convenance ont été utilisées jusque-là, et devrait mettre fin à l'assistance si le ciblage est insatisfaisant et si un suivi adéquat ne peut être mis en place.</p>	Bureau de pays	Le BAFIA a déclaré que les 5 000 rations ont été fournies aux réfugiés auxquels le PAM a difficilement accès. La question sera examinée avec le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle IPSR et de la nouvelle lettre d'entente.





RECOMMANDATIONS AU PAM (MARS 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AOÛT 2002)
➤ Le bureau de pays devrait examiner l'incitation constituée par la fourniture d'huile pour encourager la scolarisation des filles dans les camps, afin de donner des orientations pour la future programmation.	Bureau de pays	Cette mesure est appliquée de manière continue.
➤ Le PAM et le HCR devraient déterminer s'il est nécessaire de continuer à fournir des vivres en Iran aux réfugiés iraqiens qui sont rapatriés.	Bureau de pays	La mission conjointe d'évaluation a recommandé d'exclure l'apport de vivres en Iran en échange du rapatriement des réfugiés iraqiens, et par conséquent cet apport ne figure pas dans la nouvelle IPSR.
Partenariat et coordination		
➤ Le PAM et le HCR devraient conclure un plan d'action commun pour l'aide aux réfugiés en Iran, qui exposerait une stratégie claire en faveur des réfugiés des camps et hors camps, établirait des liens avec l'opération de rapatriement prévue et définirait une stratégie de retrait de l'aide fournie aux camps.	Bureau de pays	Le plan d'action commun PAM/HCR est traduit dans le mémorandum d'accord signé par les deux organismes et couvrant la période de mai à décembre 2002.
➤ Le bureau de pays devrait envisager la conclusion d'un accord tripartite entre le PAM, le HCR et le BAFIA.	Bureau de pays	Le bureau de pays prévoit un accord tripartite entre le PAM, le HCR et le BAFIA, qui prendra effet au commencement de la nouvelle IPSR, à savoir en janvier 2003.
Questions relatives à la dotation en ressources		
➤ Le bureau de pays devrait être renforcé en nommant un administrateur de programme recruté sur le plan international et un deuxième fonctionnaire chargé du suivi recruté sur le plan national.	Bureau de pays	Un poste d'administrateur de programme (P-3) et deux postes d'agents nationaux chargés du suivi ont été établis, et les recrutements sont en cours.
➤ Des ressources supplémentaires devraient être allouées en vue de fournir une aide aux réfugiés ne vivant pas dans les camps.	Bureau de pays	Dans le cadre de l'IPSR 6126.00 comme dans celui de la nouvelle IPSR des ressources ont été affectées aux réfugiés ne résidant pas dans des camps.
➤ Un budget réaliste devrait être établi pour mener d'autres évaluations des besoins alimentaires.	Bureau de pays	Des ressources budgétaires ont été affectées à l'indispensable évaluation des besoins alimentaires.

RECOMMANDATIONS AU PAM (MARS 2002)	POUR ACTION PAR	RÉPONSE DE LA DIRECTION ET MESURES PRISES (AOÛT 2002)
Engagements du PAM en faveur des femmes		
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le bureau de pays doit formuler une stratégie visant à améliorer le statut des femmes réfugiées et à répondre à leurs besoins stratégiques. Le bureau devrait soulever cette question auprès du HCR, en suggérant que les responsables de la parité hommes-femmes dans les deux organisations préparent une stratégie axée sur les sexospécificités des réfugiés, aux fins d'examen. 	Bureau de pays	Les responsables PAM/HCR de la problématique hommes-femmes ont défini un plan d'action commun, mentionné plus haut.
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le bureau de pays devrait étudier quels changements, le cas échéant, sont nécessaires pour donner effet aux Engagements du PAM en faveur des femmes, notamment s'il convient ou non de renforcer l'accès des femmes aux vivres et le contrôle de ces vivres au sein de la famille, en rendant des femmes responsables du système de distribution et/ou en leur distribuant directement les rations. 	Bureau de pays	L'atelier de sensibilisation à la problématique hommes-femmes susmentionné établira le plan d'action en faveur des femmes pour 2003, avec la participation de toutes les parties. On souhaite que cet atelier sache établir un plan d'action raisonnable et praticable.

